

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (NON AUDITES)**

Etablis conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes
IFRS adoptées par l'Union Européenne

1^{er} janvier 2017 – 30 juin 2017

Groupe Air France-KLM

Table des matières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité).....	- 3 -
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité).....	- 4 -
BILAN CONSOLIDÉ (non audité).....	- 5 -
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité).....	- 7 -
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité).....	- 8 -
1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	- 11 -
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	- 11 -
2.1. Principes comptables.....	- 11 -
2.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des données financières consolidées intermédiaires.....	- 12 -
2.3. Utilisation d'estimations.....	- 12 -
3. RETRAITEMENT DES COMPTES 2016.....	- 13 -
4. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS.....	- 13 -
4.1. Intervenues au cours de la période.....	- 13 -
4.2. Postérieures à la clôture.....	- 14 -
5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	- 14 -
6. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	- 14 -
6.1. Informations par secteur d'activité.....	- 15 -
6.2. Informations par secteur géographique.....	- 17 -
7. CHARGES EXTERNES.....	- 18 -
8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	- 19 -
9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS.....	- 19 -
10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES.....	- 19 -
11. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS.....	- 21 -
12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	- 22 -
13. IMPÔTS.....	- 23 -
13.1. Charge d'impôt.....	- 23 -
13.2. Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres (part de la société mère).....	- 24 -
14. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION.....	- 24 -
14.1 Résultat net – propriétaires de la société mère par action.....	- 24 -
14.2 Instruments non dilutifs.....	- 25 -
14.3 Instruments émis postérieurement à la clôture.....	- 25 -
15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	- 25 -
16. ACTIFS DE RETRAITE ET PROVISIONS RETRAITE.....	- 25 -
17. CAPITAUX PROPRES – PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE.....	- 26 -
17.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	- 26 -
17.2. Réserves et résultat.....	- 26 -
18. PROVISIONS.....	- 27 -
18.1. Provisions.....	- 27 -
18.2. Passifs éventuels.....	- 28 -
19. DETTES FINANCIERES.....	- 29 -
20. DETTE NETTE.....	- 30 -
21. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS.....	- 31 -
21.1 Locations financement.....	- 31 -
21.2 Locations opérationnelles.....	- 31 -
22. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES.....	- 31 -
23. PARTIES LIEES.....	- 32 -

Groupe Air France-KLM

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>			
Période du 1^{er} janvier au 30 juin	<i>Notes</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	6	12 314	11 820
Produits des activités ordinaires		12 314	11 820
Charges externes	7	(7 148)	(7 019)
Frais de personnel	8	(3 727)	(3 706)
Impôts et taxes		(83)	(88)
Autres produits et charges	10	388	515
EBITDAR		1 744	1 522
Loyers opérationnels (avions)		(562)	(528)
EBITDA		1 182	994
Amortissements, dépréciations et provisions	9	(829)	(776)
Résultat d'exploitation courant		353	218
Cessions de matériels aéronautiques		19	8
Autres produits et charges non courants	11	(11)	(107)
Résultat des activités opérationnelles		361	119
Coût de l'endettement financier brut	12	(133)	(162)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	12	20	28
Coût de l'endettement financier net		(113)	(134)
Autres produits et charges financiers	12	1	(44)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		249	(59)
Impôts	13	(96)	(53)
Résultat net des entreprises intégrées		153	(112)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		7	1
Résultat net des activités poursuivies		160	(111)
Résultat net des activités non poursuivies		(8)	2
Résultat net		152	(109)
<i>Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle</i>		1	5
<i>Résultat net : Propriétaires de la société mère</i>		151	(114)
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	14	0,46	(0,43)
- dilué		0,42	(0,43)
Résultat net des activités poursuivies - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	14	0,49	(0,43)
- dilué		0,45	(0,43)
Résultat net des activités non poursuivies - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	14	(0,03)	0,01
- dilué		(0,02)	0,01

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

<i>En millions d'euros</i>		
Période du 1^{er} janvier au 30 juin	2017	2016
Résultat net	152	(109)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur portée en autres éléments du résultat global	(1)	(4)
Couverture des flux de trésorerie		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en autres éléments du résultat global	(374)	221
Variation de la juste valeur transférée en résultat	43	510
Variation de la réserve de conversion	-	5
Impôts différés sur les éléments recyclables du résultat global	115	(225)
<i>Total des autres éléments recyclables du résultat global</i>	<i>(217)</i>	<i>507</i>
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	1 077	(1 829)
Impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global	(264)	429
<i>Total des autres éléments non recyclables du résultat global</i>	<i>813</i>	<i>(1 400)</i>
Total des autres éléments du résultat global, après impôt	596	(893)
Résultat global	748	(1 002)
- Propriétaires de la société mère	745	(1 001)
- Participations ne donnant pas le contrôle	3	(1)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité)

Actif		30 juin	31 décembre
<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	2017	2016
Goodwill		217	218
Immobilisations incorporelles		1 092	1 066
Immobilisations aéronautiques	15	9 632	9 119
Autres immobilisations corporelles	15	1 455	1 480
Titres mis en équivalence		294	292
Actifs de retraite	16	2 503	1 462
Autres actifs financiers		1 126	1 064
Impôts différés		266	176
Autres débiteurs		180	448
Actif non courant		16 765	15 325
Autres actifs financiers		404	130
Stocks et en-cours		623	566
Créances clients		2 079	1 868
Autres débiteurs		1 023	1 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	4 217	3 938
Actif courant		8 346	7 607
Total actif		25 111	22 932

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité) (suite)

Passif et capitaux propres		30 juin	31 décembre
<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	2017	2016
Capital	<i>17.1</i>	300	300
Primes d'émission et de fusion		2 971	2 971
Actions d'autocontrôle		(67)	(67)
Titres subordonnés		600	600
Réserves et résultat	<i>17.1</i>	(1 775)	(2 520)
Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)		2 029	1 284
Participations ne donnant pas le contrôle		15	12
Capitaux propres		2 044	1 296
Provisions retraite	<i>16</i>	2 144	2 119
Autres provisions	<i>18</i>	1 601	1 673
Dettes financières	<i>20</i>	6 640	7 431
Impôts différés		307	(12)
Autres créditeurs		319	284
Passif non courant		11 011	11 495
Provisions	<i>18</i>	609	654
Dettes financières	<i>19 & 20</i>	1 618	1 021
Dettes fournisseurs		2 263	2 359
Titres de transport émis et non utilisés		3 957	2 517
Programme de fidélisation (Blue Biz et Fréquence Plus)		811	810
Autres créditeurs		2 787	2 775
Concours bancaires	<i>20</i>	11	5
Passif courant		12 056	10 141
Total passif		23 067	21 636
Total capitaux propres et passifs		25 111	22 932

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto- contrôle	Titres subordonnés	Réserves et résultats	Capitaux propres – Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2015	300 219 278	300	2 971	(85)	600	(3 561)	225	48	273
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(8)	(8)	-	(8)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	508	508	2	510
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	(1 392)	(1 392)	(8)	(1 400)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	5	5	-	5
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	-	-	(887)	(887)	(6)	(893)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	(114)	(114)	5	(109)
Résultat global	-	-	-	-	-	(1 001)	(1 001)	(1)	(1 002)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Distribution de dividendes et de coupons sur titres subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)
Au 30 juin 2016	300 219 278	300	2 971	(84)	600	(4 562)	(775)	42	(733)
Au 31 décembre 2016	300 219 278	300	2 971	(67)	600	(2 520)	1 284	12	1 296
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(214)	(214)	-	(214)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	811	811	2	813
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	-	-	594	594	2	596
Résultat de la période	-	-	-	-	-	151	151	1	152
Résultat global	-	-	-	-	-	745	745	3	748
Au 30 juin 2017	300 219 278	300	2 971	(67)	600	(1 775)	2 029	15	2 044

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité)

Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin	Notes	2017	2016
Résultat net des activités poursuivies		160	(111)
Résultat net des activités non poursuivies		(8)	2
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation		829	781
Dotations nettes aux provisions financières		19	(21)
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(19)	(59)
Résultat sur cessions de filiales et participations		(2)	(7)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		76	(129)
Ecart de change non réalisé		(100)	122
Résultats des sociétés mises en équivalence		(7)	(1)
Impôts différés		80	33
Pertes de valeur		-	2
Autres éléments non monétaires		(42)	33
Capacité d'autofinancement		986	645
<i>Dont activités non poursuivies (D)</i>		-	9
(Augmentation) / diminution des stocks		(54)	(76)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(292)	(238)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		(31)	33
Variation des autres débiteurs et créditeurs		1 203	1 074
Variation du besoin en fonds de roulement		826	793
Variation du besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies (D)		-	2
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation (A)		1 812	1 440
Prise de contrôle de filiales et participations, achats de parts dans les sociétés non contrôlées		-	(4)
Investissements corporels et incorporels (B)		(1 208)	(1 152)
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées		2	4
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (C)		64	96
Dividendes reçus		1	3
Diminution (augmentation) nette des placements de plus de 3 mois		(258)	681
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 399)	(377)
Emission de nouveaux emprunts		324	686
Remboursement d'emprunts		(90)	(720)
Remboursement de dettes résultant de contrats de location-financement		(302)	(241)
Nouveaux prêts		(76)	(32)
Remboursement des prêts		26	20
Dividendes et coupons sur dettes subordonnées distribués		(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités non poursuivies		-	(6)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(119)	(294)
Effets des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants (nets de la trésorerie acquise ou cédée)		(21)	(23)
Effets des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants des activités non poursuivies (nets de la trésorerie acquise ou cédée)		-	(1)
Variation de la trésorerie nette		273	745
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture (dont trésorerie des activités non poursuivies)		3 933	3 073
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture (dont trésorerie des activités non poursuivies)		4 206	3 819
Variation de la trésorerie nette des activités non poursuivies		-	(1)
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(9)	(22)
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(153)	(165)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		9	19

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

Période du 1^{er} janvier au 30 juin	<i>Notes</i>	2017	2016
<i>En millions d'euros</i>			
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	<i>A</i>	1 812	1 440
Investissements corporels et incorporels	<i>B</i>	(1 208)	(1 152)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<i>C</i>	64	96
Flux net de trésorerie des activités non poursuivies provenant de l'exploitation	<i>D</i>	-	(11)
Flux de trésorerie libre d'exploitation, hors activités non poursuivies	20	668	373

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe Air France-KLM

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

Son activité principale Réseau se compose du transport aérien de passagers sur vols réguliers et le cargo. Les activités du groupe incluent également la maintenance aéronautique, le transport de passagers sur vols « low cost » (Transavia) et toute autre activité en relation avec le transport aérien.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2, rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation du groupe, qui est également la monnaie fonctionnelle d'Air France-KLM, est l'euro.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Principes de préparation des états financiers consolidés résumés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés résumés. Ils sont présentés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 décembre 2016.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2017 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2016, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2017.

Evolution du référentiel comptable

• Normes IFRS, amendements applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2018

- Norme IFRS 9 « Instruments financiers », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme remplacera les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »,

• Textes potentiellement applicables au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne

- Norme IFRS 16 « Contrats de location », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018,

Groupe Air France-KLM

- Amendement à la norme IFRS 15 Clarification relative à la norme « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Amendement à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Amendement à la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017,
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les principaux impacts qualitatifs relatifs à la mise en œuvre des normes IFRS 9, 15 et 16 ont été décrits dans la Note 4.1 de la partie 5 du Document de Référence 2016 « Principes comptables ».

L'amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat », n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2017.

2.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des données financières consolidées intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant sont caractérisés par une saisonnalité liée à un haut niveau d'activité entre le 1^{er} avril et le 30 septembre. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires et les charges attachées sont reconnus sur leur période de réalisation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

Avantages au personnel

Les engagements nets sur régimes à prestations définies sont réévalués sur la base des taux d'actualisation et des justes valeurs des actifs de couverture à la date d'arrêté intermédiaire. L'impact net de ces réévaluations est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Des taux d'actualisation bas peuvent conduire le groupe à revoir d'autres hypothèses actuarielles afin de conserver une cohérence globale du jeu d'hypothèses.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des données financières consolidées intermédiaires, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux données financières consolidées concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des données financières consolidées ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe, décrites en note 2 de l'annexe des comptes consolidés du 31 décembre 2016, concernent :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- le programme de fidélisation Flying Blue,
- les instruments financiers,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les actifs de retraite et les provisions retraite,
- les autres provisions,
- les impôts différés actifs.

Groupe Air France-KLM

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Ainsi, les comptes consolidés de la période ont été établis en tenant compte des paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs non courants, les hypothèses sont fondées sur une croissance limitée.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

3. RETRAITEMENT DES COMPTES 2016

Introduction du métier Réseau

Dans le cadre du repositionnement stratégique du métier cargo, le Groupe a progressivement mis en place un nouveau modèle visant à optimiser la vente de la capacité des soutes et des combis des avions passage et à réduire la flotte d'avions tout cargo. En 2017, la capacité des soutes des avions passage devrait être supérieure à 85 % de la capacité totale du cargo. La flotte tout cargo se compose de deux B777 et de quatre B747, en réduction de 24% sur l'exercice 2016 et de plus de 50% depuis 2013.

A l'exception de la flotte tout cargo, l'intérêt commercial de l'activité passage détermine l'utilisation des avions sur le réseau du groupe, en particulier en ce qui concerne la sélection et la fréquence des destinations ainsi que les types avion utilisés. Dans ce contexte, l'activité cargo est considérée comme une activité complémentaire de l'activité passage contribuant à la rentabilité et à la performance des lignes, ces deux activités formant un ensemble plus large appelé « Réseau ». C'est la performance de cet ensemble qui est désormais suivie par le Comité Exécutif.

En conséquence, le métier réseau constitue désormais un unique segment la note 6 « Information par secteur géographique » a été retraitée en conséquence.

4. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1. Intervenues au cours de la période

Litiges en matière de législation anti-trust dans les secteurs du fret aérien

La Commission européenne a adopté le 17 mars 2017 une nouvelle décision à l'encontre de onze opérateurs de fret aérien, dont Air France, KLM et Martinair, pour des pratiques dans le secteur du fret aérien considérées comme anticoncurrentielles entre décembre 1999 et février 2006.

Cette nouvelle décision intervient après l'annulation le 16 décembre 2015 par le Tribunal de l'Union Européenne de la décision initiale de la Commission européenne du 9 novembre 2010 relative à ces mêmes pratiques et prise à l'encontre des mêmes opérateurs. Cette première décision avait été annulée dans son intégralité parce qu'elle contenait une contradiction concernant le périmètre exact des pratiques sanctionnées.

Le montant total des amendes imposées au niveau de Groupe Air France-KLM est de 325 millions d'euros. Ce montant a été légèrement réduit par rapport à la première décision en raison du niveau inférieur de l'amende de Martinair pour des raisons techniques. Les entités du Groupe ont formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne les 29 et 30 mai 2017.

Groupe Air France-KLM

4.2. Postérieurs à la clôture

A la suite de son Conseil d'Administration du 27 juillet 2017, le groupe a annoncé une nouvelle étape majeure dans le renforcement de ses partenariats stratégiques avec la création d'une joint-venture globale entre Air France-KLM, Delta Air Lines (Delta) et Virgin Atlantic, et l'intensification de son partenariat avec China Eastern Airlines (CEA). Ces deux alliances commerciales vont être consolidées par des liens capitalistiques :

- Air France-KLM prendra une participation de 31% dans le capital de Virgin Atlantic – détenu à 49% par Delta – pour un montant de 220 millions de GBP ;
- Delta et China Eastern prendront chacun une participation de 10% dans le capital d'Air France-KLM dans le cadre d'une augmentation de capital réservé pour un montant total de 750 millions d'euros.

La création de la joint-venture globale est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

La réalisation des augmentations de capital réservées sera soumise au vote des actionnaires d'Air France-KLM lors de leur prochaine Assemblée Générale Exceptionnelle convoquée pour le 4 septembre 2017.

5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- **Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017**

Aucune acquisition ni cession significative n'a eu lieu au cours de la période close au 30 juin 2017.

- **Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**

Aucune acquisition ni cession significative n'a eu lieu au cours de la période close au 30 juin 2016.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Réseau : Les revenus de ce secteur qui comprend le passage réseau et le cargo proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe hors Transavia, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance SkyTeam, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information, ainsi que les opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du cargo correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Transavia : Les revenus de ce secteur proviennent de l'activité de transport « low cost » de passagers réalisée par Transavia.

Groupe Air France-KLM

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent de diverses prestations fournies par le groupe, non couvertes par les quatre autres secteurs précités.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement à l'EBITDAR, l'EBITDA, au résultat d'exploitation courant et au résultat des activités opérationnelles. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique

- **Activité par zone d'origine des ventes**

Les activités du groupe par origine des ventes sont ventilées en huit zones géographiques :

- France métropolitaine
- Benelux
- Europe (hors France et Benelux)
- Afrique
- Moyen-Orient, Golfe, Inde (MEGI)
- Asie-Pacifique
- Amérique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien, Amérique du Sud (CILA)

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

- **Activité par zone de destination**

Les activités du groupe par zones de destination sont ventilées en sept secteurs géographiques :

- France métropolitaine
- Europe (hors France) et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique (hors Afrique du Nord), Moyen-Orient
- Amérique du Nord, Mexique
- Amérique du Sud (hors Mexique)
- Asie et Nouvelle Calédonie

6.1. Informations par secteur d'activité

- **Période close au 30 juin 2017**

<i>En millions d'euros</i>	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 812	2 041	606	120	-	13 579
Chiffre d'affaires intersecteurs	(22)	(1 141)	(1)	(101)	-	(1 265)
Chiffre d'affaires externe	10 790	900	605	19	-	12 314
EBITDAR	1 486	170	82	6	-	1 744
EBITDA	1 005	170	1	6	-	1 182
Résultat d'exploitation courant	309	89	(43)	(2)	-	353
Résultat des activités opérationnelles	318	89	(45)	(1)	-	361
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	2	-	5	-	7
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(112)	(112)
Impôts	-	-	-	-	(96)	(96)
Résultat net des activités poursuivies	318	91	(45)	4	(208)	160

Groupe Air France-KLM

- Période close au 30 juin 2016 (Retraité)

<i>En millions d'euros</i>	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 475	2 006	483	324	-	13 288
Chiffre d'affaires intersecteurs	(26)	(1 140)	-	(302)	-	(1 468)
Chiffre d'affaires externe	10 449	866	483	22	-	11 820
EBITDAR	1 307	193	20	2	-	1 522
EBITDA	849	193	(50)	2	-	994
Résultat d'exploitation courant	203	95	(75)	(5)	-	218
Résultat des activités opérationnelles	111	91	(75)	(8)	-	119
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(3)	2	-	2	-	1
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(178)	(178)
Impôts	-	-	-	-	(53)	(53)
Résultat net des activités poursuivies	108	93	(75)	(6)	(231)	(111)

Groupe Air France-KLM

6.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Période close au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Benelux	Europe (hors France et Benelux)	Afrique	Moyen-Orient Golfe Inde (MEGI)	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien Amérique du Sud (CILA)	Total
Réseau	2 904	1 100	2 297	535	280	1 007	1 541	670	10 334
Autres recettes réseau	187	89	53	15	15	48	31	18	456
Total réseau	3 091	1 189	2 350	550	295	1 055	1 572	688	10 790
Transport Transavia	230	303	53	1	4	1	3	1	596
Transavia - autres recettes	4	-	-	-	-	-	5	-	9
Total Transavia	234	303	53	1	4	1	8	1	605
Maintenance	505	333	13	-	-	-	49	-	900
Autres	5	14	-	-	-	-	-	-	19
Total	3 835	1 839	2 416	551	299	1 056	1 629	689	12 314

- Période close au 30 juin 2016 (Retraité)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Benelux	Europe (hors France et Benelux)	Afrique	Moyen-Orient Golfe Inde (MEGI)	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien Amérique du Sud (CILA)	Total
Réseau	2 896	976	2 358	517	239	887	1 521	568	9 962
Autres recettes réseau	192	70	79	30	4	60	34	18	487
Total réseau	3 088	1 046	2 437	547	243	947	1 555	586	10 449
Transport Transavia	172	263	33	3	-	1	2	1	475
Transavia - autres recettes	4	-	-	-	-	-	4	-	8
Total Transavia	176	263	33	3	-	1	6	1	483
Maintenance	506	291	15	-	-	-	54	-	866
Autres	6	14	2	-	-	-	-	-	22
Total	3 776	1 614	2 487	550	243	948	1 615	587	11 820

Groupe Air France-KLM

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Période close au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen- Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Réseau	930	2 235	806	1 413	2 131	994	1 825	10 334
Transport Transavia	10	562	-	24	-	-	-	596
Total	940	2 797	806	1 437	2 131	994	1 825	10 930

- Période close au 30 juin 2016(Retraité)

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen- Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Réseau	931	2 114	814	1 426	2 055	940	1 682	9 962
Transport Transavia	9	456	-	10	-	-	-	475
Total	940	2 570	814	1 436	2 055	940	1 682	10 437

7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Carburant avions	2 280	2 263
Affrètements aéronautiques	202	215
Redevances aéronautiques	932	914
Commissariat	388	215
Achat d'assistance en escale	856	750
Achats et consommations d'entretien aéronautique	1 240	1 246
Frais commerciaux et de distribution	468	463
Autres frais	782	953
Total	7 148	7 019
<i>Hors carburant</i>	4 868	4 756

Groupe Air France-KLM

8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Salaires et traitements	2 552	2 589
Charges de retraite à cotisations définies	290	278
Charges de retraite à prestations définies	132	136
Autres charges sociales	526	528
Coûts du personnel intérimaire	88	72
Autres	124	103
Total	3 727	3 706

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'Etat, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges de retraite à cotisations définies ».

La ligne « Autres » inclut, au 30 juin 2017, un montant de €79 millions d'euros de charges d'intéressement (contre 54 millions d'euros au 30 juin 2016).

Effectifs moyens de la période

Période du 1^{er} janvier au 30 juin	2017	2016
Pilotes	7 719	7 702
Personnel navigant commercial	21 154	20 748
Personnel au sol	51 637	53 807
Personnel intérimaire	2 683	2 228
Total	83 193	84 485

9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	68	62
Immobilisations aéronautiques	625	605
Autres immobilisations corporelles	99	103
	792	770
Dépréciations et provisions		
Stocks	4	-
Créances	-	(10)
Provisions	33	16
	37	6
Total	829	776

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Production capitalisée	390	442
Exploitation conjointe de lignes passage et cargo	(39)	(26)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	29	95
Autres	8	4
Total	388	515

Groupe Air France-KLM

11. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Charges de restructuration	(16)	(163)
Changement sur plans de retraite aux Pays-Bas	15	-
Amende Cargo	(12)	-
Résultat sur cession de slots (créneaux d'atterrissages / décollages)	-	49
Résultat sur cession de titres disponibles à la vente	2	-
Résultat sur cession de filiales et participations	-	7
Autres produits et charges non courants	(11)	(107)

- **Période close au 30 juin 2017**

Charges de restructuration

Au 30 juin 2017, ce poste comprend principalement une dotation complémentaire sur le plan de départ volontaire d'Air France et les coûts liés à la fermeture de la base de Transavia à Munich depuis octobre 2017.

Ajustement du plan de retraite des pilotes KLM

En 2016, le Conseil d'administration du plan de pension des pilotes de KLM avait décidé de couvrir la réversion en ajoutant 2 années supplémentaires de cotisation. En 2017, le Ministère des Finances Néerlandais a refusé la validation de ce changement sans l'approbation formelle de tous les conjoints. En conséquence, le taux de cotisation a été revu à la baisse, passant de 1,28% à 1,11% à partir du 1^{er} juillet 2017. L'impact s'est traduit par un profit de €15 millions.

Amende cargo

La provision pour amende cargo a été ajustée pour un montant net de (12) millions d'euros.

- **Période close au 30 juin 2016**

Charges de restructuration

Au 30 juin 2016, ce poste comprenait essentiellement :

- Une provision de 149 millions d'euros relative au plan de départs volontaires annoncé par Air France en février 2016.
- Une provision de 5 millions d'euros au titre de divers plans de départs volontaires initiés au sein des établissements Air France localisés à l'étranger.
- Une provision complémentaire de 9 millions d'euros au titre des plans de restructuration de KLM.

Cession de slots (créneaux d'atterrissages / décollages)

Au cours du premier semestre 2016, le groupe avait transféré à deux autres compagnies aériennes deux paires de slots à Londres Heathrow. Le montant comptabilisé au 30 juin 2016 au titre de cette opération s'élevait à 49 millions d'euros.

Cession de filiales et participations

Au 30 juin 2016, ce poste comprenait l'impact du reclassement en « titres disponibles à la vente » d'une participation antérieurement mise en équivalence.

Groupe Air France-KLM

12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Produits des valeurs mobilières de placement	6	5
Autres produits financiers	14	23
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	20	28
Intérêts sur emprunts	(79)	(98)
Intérêts sur contrat de location-financement	(27)	(28)
Intérêts intercalaires capitalisés et autres éléments non monétaires	7	5
Autres charges financières	(34)	(41)
Coût de l'endettement financier brut	(133)	(162)
Coût de l'endettement financier net	(113)	(134)
Résultat de change	104	(119)
Instruments financiers et variation de juste valeur des titres couverts	(78)	58
Dotations nettes aux provisions	3	47
Autres produits et charges financiers divers	(28)	(30)
Autres produits et charges financiers	1	(44)

Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut inclut au 30 juin 2017 un montant de 10 millions d'euros relatif à la différence entre le taux d'intérêt facial et le taux effectif (après séparation de la composante capitaux propres) des OCEANES (13 millions d'euros au 30 juin 2016).

Résultat de change

Au 30 juin 2017, le résultat de change comprend principalement un gain de change latent sur les provisions maintenance en dollars US de 87 millions d'euros ainsi qu'un gain de change latent sur la dette en yen de 30 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, le résultat de change incluait principalement une perte de change latente sur la dette en yen de 116 millions d'euros.

Instruments financiers

Au 30 juin 2017, ce poste comprend principalement une charge financière nette relative à la valorisation des instruments dérivés d'un montant de 78 millions d'euros (produit de 58 millions d'euros au 30 juin 2016), qui s'explique principalement par la variation de la juste valeur des instruments financiers due aux dérivés carburant pour 53 millions d'euros et aux dérivés de change pour 44 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, ce poste comprenait principalement de la variation de la juste valeur des instruments financiers due aux dérivés carburant pour 72 millions d'euros et à des primes payées pour des options d'achat de carburant pour un montant de (13) millions d'euros.

Groupe Air France-KLM

Dotation nette aux provisions

Au 30 juin 2016, le groupe avait repris une provision de 41 millions d'euros couvrant les intérêts de retard sur l'amende infligée dans le cadre du litige en matière de législation anti trust dans le secteur du fret aérien, la Commission Européenne n'ayant pas fait appel avant le 29 février 2016 de la décision du tribunal de l'Union Européenne.

Autres produits et charges financiers divers

Aux 30 juin 2017 et 2016, le montant des autres produits et charges financiers divers comprend notamment les effets de désactualisation des provisions long terme pour un montant de -28 millions d'euros (-27 millions d'euros au 30 juin 2016).

13. IMPÔTS

13.1. Charge d'impôt

La charge d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
(Charge) / produit d'impôt courant	(16)	(16)
Variation des différences temporaires	13	(3)
Impact de la CVAE	2	2
(Utilisation / désactivation) / activation des déficits fiscaux	(95)	(36)
(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies	(80)	(37)
Total	(96)	(53)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

- **Groupe fiscal français**

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année existe à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros. L'horizon de recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales est de 7 ans, en cohérence avec la visibilité opérationnelle du groupe.

La Loi de Finances 2017, votée en décembre 2016, prévoit une baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 34,43% à 28,92% applicable au groupe fiscal français à compter de l'année 2020.

- **Groupe fiscal néerlandais**

Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux peuvent être reportables sur une durée de 9 ans, sans limitation dans le montant de récupération imputable chaque année.

Groupe Air France-KLM

13.2. Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres (part de la société mère)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Période du 1^{er} janvier au 30 juin		
Eléments recyclables du résultat global	115	(225)
Actifs disponibles à la vente	(2)	-
Instruments dérivés	117	(225)
Eléments non recyclables du résultat global	(264)	429
Retraites	(264)	429
Total	(149)	204

14. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION

14.1 Résultat net – propriétaires de la société mère par action

Résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

Les résultats utilisés pour le calcul des différents résultats par action sont les suivants :

- **Résultats retenus pour le calcul du résultat de base par action**

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Exercice clos au 30 juin		
Résultat net - propriétaires de la société mère	151	(114)
Résultat net des activités poursuivies – propriétaires de la société mère	159	(116)
Résultat net des activités non poursuivies – propriétaires de la société mère	(8)	2
Coupons sur titres subordonnés	(12)	(12)
Résultat net de base - propriétaires de la société mère	139	(126)
Résultat net de base des activités poursuivies – propriétaires de la société mère	147	(128)
Résultat net de base des activités non poursuivies – propriétaires de la société mère	(8)	2

Les titres subordonnés étant considérés comme des actions préférentielles, les coupons sont intégrés dans le montant du résultat de base par action.

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

Période du 1er janvier au 30 juin	2017	2016
Nombre moyen pondéré :		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 116 420)	(1 116 420)
- d'autres actions propres achetées	(32 783)	(3 033 162)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	299 070 075	296 069 696
Conversion des OCEANE	53 386 532	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	352 456 607	296 069 696

Groupe Air France-KLM

14.2 Instruments non dilutifs

Le groupe Air France-KLM ne possède aucun instrument non dilutif au 30 juin 2017.

14.3 Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Avions en propriété	9 020	(5 739)	3 281	8 873	(5 807)	3 066
Avions en location financement	6 759	(2 678)	4 081	6 656	(2 635)	4 021
Actifs en cours de construction	784	-	784	616	-	616
Autres	2 463	(977)	1 486	2 391	(975)	1 416
Immobilisations aéronautiques	19 026	(9 394)	9 632	18 536	(9 417)	9 119
Terrains et constructions	2 739	(1 836)	903	2 721	(1 782)	939
Installations et matériels	1 212	(951)	261	1 212	(938)	274
Actifs en cours de construction	133	-	133	115	-	115
Autres	930	(772)	158	921	(769)	152
Autres immobilisations corporelles	5 014	(3 559)	1 455	4 969	(3 489)	1 480
Total	24 040	(12 953)	11 087	23 505	(12 906)	10 599

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement s'élève à 4 391 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 4 356 millions d'euros au 31 décembre 2016).

16. ACTIFS DE RETRAITE ET PROVISIONS RETRAITE

Au 30 juin 2017, les taux d'actualisation utilisés par les sociétés pour le calcul des engagements de retraite à prestations définies sont les suivants :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
Zone euro – durée 10 à 15 ans	1,50%	1,50%
Zone euro – durée 15 ans et plus	2,10%	1,90%

L'impact de la variation des taux d'actualisation sur les engagements a été calculé en utilisant les analyses de sensibilité de l'engagement de retraite à prestations définies. Celles-ci sont mentionnées dans la note 31.2 des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la même période, la juste valeur des fonds de couverture a augmenté.

L'ensemble des éléments cumulés ont eu pour impact :

- Une augmentation de 1 080 millions d'euros du poste « actifs de retraite » du bilan (position nette active des plans),
- Une augmentation de 2 millions d'euros du poste « provisions retraite » (position nette passive des plans).

Groupe Air France-KLM

KLM plan de retraite – Pays-Bas

Personnel navigant commercial

Le nouveau plan de retraite relatif au personnel navigant commercial de la compagnie KLM devrait être mis en place en tant que régime collectif à cotisation définies au troisième trimestre 2017. Ceci entraînerait la décomptabilisation de l'actif de retraite et l'enregistrement d'un impact significatif en compte de résultat sur la base des hypothèses actuarielles actuelles. Cette charge serait comptabilisée dans le compte de résultat en « autres produits et charges non courants ». Le montant ne pourra être évalué qu'à la date du changement de plan.

Personnel navigant technique

Pour rappel, la baisse des taux d'actualisation au cours de l'exercice 2016 a provoqué la baisse du ratio de couverture. Cette baisse du ratio aurait pu amener KLM à devoir verser une cotisation exceptionnelle très significative sans possibilité d'étalement. En décembre 2016, KLM et le syndicat des pilotes VNV sont parvenus à un accord de financement concernant l'indexation de l'exercice 2017. Cet accord prévoit que KLM et le syndicat des pilotes doivent trouver un accord sur un nouveau plan de retraite sans risque avant octobre 2017 et que KLM pourrait supporter une cotisation d'un maximum de 94 millions d'euros en fonction du futur accord. Un accord sur un plan de retraite « dé-risqué » pourrait conduire à la décomptabilisation en 2017 de l'actif de retraite relatif au régime des pilotes KLM.

Au 30 juin 2017, aucun accord n'a été trouvé.

17. CAPITAUX PROPRES – PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE

17.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2017, le capital social est composé de 300 219 278 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote. Cependant depuis le 3 avril 2016, tout porteur détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans dispose d'un droit de vote double.

Le capital et les droits de vote se répartissent comme suit :

<i>En pourcentage (%)</i>	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Etat français	18	28	18	27
Salariés et anciens salariés	6	10	6	10
Actions détenues par le groupe	-	-	-	-
Public	76	62	76	63
Total	100	100	100	100

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

17.2. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Réserve légale		70	70
Réserves distribuables		15	176
Réserves sur engagements de retraite à prestations définies		(2 283)	(3 094)
Réserves sur instruments dérivés		(164)	102
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente		204	161
Autres réserves		232	(727)
Résultat net – Propriétaires de la société mère		151	792
Total		(1 775)	(2 520)

Groupe Air France-KLM

18. PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle	1 046	316	1 362	1 073	316	1 389
Provision pour restructuration	-	221	221	-	277	277
Provisions pour litiges avec les tiers	390	48	438	424	8	432
Autres provisions pour risques et charges	165	24	189	176	53	229
Total	1 601	609	2 210	1 673	654	2 327

18.1. Provisions

181.1. Provision pour restructuration

Aux 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, la provision pour restructuration intègre principalement la provision pour les plans de départs volontaires d'Air France, de ses filiales régionales, de KLM et de Martinair.

181.2. Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le Groupe estime, dans le cadre de contrôles fiscaux, que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

18.1.3. Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du fret aérien

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, ont été impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Au 31 décembre 2016, la plupart des procédures ouvertes dans ces Etats avaient donné lieu à des accords transactionnels conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui avaient mis fin à ces procédures, à l'exception de celles initiées par l'autorité suisse de la concurrence et par la Commission Européenne qui sont toujours en cours.

En Europe, la décision de la Commission Européenne de 2010 à l'encontre de 11 opérateurs de fret aérien, incluant les compagnies du Groupe Air France, KLM et Martinair, a été annulée par le Tribunal de l'Union européenne le 16 décembre 2015 parce qu'elle contenait une contradiction concernant le périmètre exact des pratiques sanctionnées. La Commission Européenne a adopté le 17 mars 2017 une nouvelle décision à l'encontre des opérateurs susvisés, dont Air France, KLM et Martinair. Le montant total des amendes imposées au titre de cette décision au niveau de Groupe Air France-KLM est de 325 millions d'euros. Ce montant a été légèrement réduit par rapport à la première décision en raison du niveau inférieur de l'amende de Martinair pour des raisons techniques. Les entités du Groupe ont formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union Européenne les 29 et 30 mai 2017. Le Groupe a maintenu une provision pour le montant total des amendes.

En Suisse, Air France et KLM ont interjeté appel devant le Tribunal Administratif Fédéral de la décision de l'autorité de concurrence leur ayant imposé une amende de 3 millions d'euros. Ce montant est entièrement provisionné par le Groupe.

Groupe Air France-KLM

18.1.4. Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe, des provisions pour contrats déficitaires, des provisions pour la quote-part des émissions de CO2 non couvertes par l'allocation de quotas gratuits et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

18.2. Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour la plupart desquelles il n'a pas constitué de provisions dans ses états financiers, en conformité avec les règles comptables applicables. En effet, à ce stade des procédures, le Groupe n'est pas en mesure d'apprécier de manière fiable les risques financiers liés à la plupart de ces litiges.

18.2.1. Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du fret aérien

A la suite de l'ouverture en février 2006 des enquêtes de plusieurs autorités de la concurrence et de la décision de la Commission Européenne de 2010, plusieurs actions civiles individuelles ou collectives ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien dans plusieurs pays à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret devant différentes juridictions.

Dans le cadre de ces actions, les transitaires et expéditeurs de fret aérien sollicitent l'attribution de dommages et intérêts pour compenser un prétendu surcoût causé par les pratiques anti-concurrentielles alléguées.

Selon les actions concernées, Air France, KLM et/ou Martinair sont soit assignées directement (en particulier aux Pays-Bas, Norvège, Corée et Etats-Unis), soit mises en cause dans le cadre d'appel en garantie par les autres opérateurs de fret assignés (par exemple au Royaume-Uni). Lorsque Air France, KLM et/ou Martinair font l'objet d'assignation, elles mettent également en cause les autres transporteurs dans le cadre d'appels en garantie.

Même si des montants significatifs ont pu être mentionnés dans les médias, les dommages et intérêts demandés à l'encontre des défendeurs pris globalement (et non individuellement) n'ont pas été quantifiés ou n'ont pas été chiffrés avec précision; de même la décision de la Commission Européenne à laquelle les demandeurs se réfèrent n'est pas encore définitive.

Les compagnies du groupe et les autres transporteurs impliqués dans ces actions s'opposent vigoureusement à ces actions civiles.

18.2.2. Litiges en matière de législation anti-trust dans le secteur du passage

Canada

Une class action a été réinitiiée en 2013 par des plaignants dans le ressort de l'Ontario à l'encontre de sept transporteurs aériens incluant Air France et KLM. Les plaignants allèguent l'existence d'une entente dans le secteur du passage sur les routes transatlantiques en provenance et en direction du Canada et sollicitent l'attribution de dommages et intérêts. Air France et KLM contestent toute participation à une telle entente.

18.2.3. Autres litiges

Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique Sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

Les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

Groupe Air France-KLM

En 2011, Air France et Airbus en tant que personnes morales ont été mis en examen pour homicides involontaires et encourent des peines d'amendes prévues par la loi. Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Enquête du Department of Justice US concernant United States Postal Service

En mars 2016, le *Department of Justice US* (DOJ) a informé Air France et KLM d'une enquête civile relative aux contrats conclus avec *United States Postal Service* pour le transport international de courrier. En septembre 2016, une demande d'information (*Civil Information Demand*) du DOJ relative à ces contrats a été reçue. Le DOJ a indiqué que ses investigations portent sur des violations potentielles au titre du *False Claims Act*. Air France et KLM coopèrent avec le DOJ.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 32.1, 32.2, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

19. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	589	-	589	600	-	600
OCEANE	516	-	516	507	-	507
Emprunts obligataires	1 131	500	1 631	1 646	-	1 646
Emprunts location financement	3 382	784	4 166	3 567	696	4 263
Autres emprunts	1 022	284	1 306	1 111	236	1 347
Intérêts courus non échus	-	50	50	-	89	89
Total	6 640	1 618	8 258	7 431	1 021	8 452

Valeurs de marché

Les passifs financiers ayant une valeur de marché différente de leur valeur comptable sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	589	521	600	289
OCEANE	516	706	507	559
Emprunts obligataires	1 631	1 574	1 646	1 686
Total	2 736	2 801	2 753	2 534

Groupe Air France-KLM

20. DETTE NETTE

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dettes financières courantes et non courantes ⁽¹⁾	8 258	8 452
Autres dépôts liés aux locations financières	(337)	(336)
Couvertures de juste valeur sur les dettes	(12)	(49)
Intérêts courus non échus	(50)	(89)
Dettes financières (I)	7 859	7 978
Trésorerie et équivalent trésorerie ⁽²⁾	4 217	3 938
Valeurs mobilières de placement à plus de 3 mois	81	53
Trésorerie nantie	258	50
Dépôts liés aux locations financières (obligations)	361	298
Autres	(3)	(11)
Concours bancaires courant ⁽³⁾	(11)	(5)
Liquidités nettes (II)	4 903	4 323
Dettes nettes (I-II)	2 956	3 655

(1) Bilan Passif : dettes financières

(2) Bilan Actif : trésorerie et équivalent trésorerie

(3) Bilan Passif : concours bancaires

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dettes nettes à l'ouverture	3 655	4 307
Flux de trésorerie libre d'exploitation, hors activités non poursuivies ⁽¹⁾	(668)	(347)
Flux de trésorerie libre d'exploitation des activités non poursuivies	-	(33)
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées	-	(364)
Prise de contrôle de filiales et participations, achats de parts dans les sociétés non contrôlées ⁽²⁾	-	18
Variation non monétaire de la dette	-	(64)
Variation de la conversion	(76)	73
Amortissement de la composante optionnelle des OCEANE	10	21
Reclassement	(2)	2
Variation de périmètre	-	(19)
Autre	37	61
Dettes nettes à la clôture	2 956	3 655

(1) Tableau des flux de trésorerie : cash flow libre d'exploitation

(2) Tableau des flux de trésorerie : prise de contrôle de filiales et participations, achats de parts dans les sociétés non contrôlées

Groupe Air France-KLM

21. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

21.1 Locations financement

Le total des paiements futurs au titre des locations financements se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Avions	4 090	4 164
Constructions	405	432
Autres	6	7
Total	4 501	4 603

21.2 Locations opérationnelles

Le montant non actualisé des engagements de locations opérationnelles de biens aéronautiques s'élève à 4 940 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 5 559 millions d'euros au 31 décembre 2016.

22. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes en vue d'achat de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
2 nd semestre année N (6 mois)	444	-
Année N+1	1 095	1 053
Année N+2	1 072	1 134
Année N+3	1 271	1 151
Année N+4	1 249	1 362
Au-delà de l'année N+4	1 911	3 402
Total	7 042	8 102

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme (hors location opérationnelle) en vue d'achat au 30 juin 2017 diminue de 12 unités par rapport au 31 décembre 2016 et s'élève à 70 appareils.

Cette évolution s'explique par la livraison de 14 appareils et par la commande de 2 appareils.

Flotte long-courrier (passage)

Le groupe a réceptionné 1 Boeing 787.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 8 Boeing 737.

Flotte régionale

Le groupe a réceptionné 5 Embraer 175.

Groupe Air France-KLM

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison	2 ^{ème} semestre N (6 mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	Au-delà de N+4	Total
<u>Flotte long courrier – passage</u>								
A350	au 30 juin 2017	-	-	3	6	6	13	28
	au 31 décembre 2016	-	-	-	3	6	19	28
B787	au 30 juin 2017	1	5	5	4	5	3	23
	au 31 décembre 2016	-	2	5	5	4	8	24
B777	au 30 juin 2017	1	-	-	-	-	-	1
	au 31 décembre 2016	-	1	-	-	-	-	1
<u>Flotte moyen courrier</u>								
A320	au 30 juin 2017	2	1	-	-	-	-	3
	au 31 décembre 2016	-	2	1	-	-	-	3
B737	au 30 juin 2017	-	5	-	-	-	-	5
	au 31 décembre 2016	-	8	5	-	-	-	13
<u>Flotte régionale</u>								
EMB 175	au 30 juin 2017	3	5	-	-	-	-	8
	au 31 décembre 2016	-	8	5	-	-	-	13
EMB 170	au 30 juin 2017	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-
EMB 190	au 30 juin 2017	-	2	-	-	-	-	2
	au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-
Total	au 30 juin 2017	7	18	8	10	11	16	70
	au 31 décembre 2016	-	21	16	8	10	27	82

23. PARTIES LIEES

Les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre.